



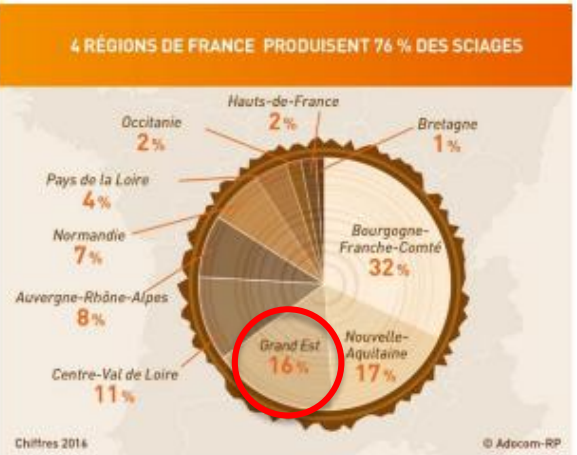
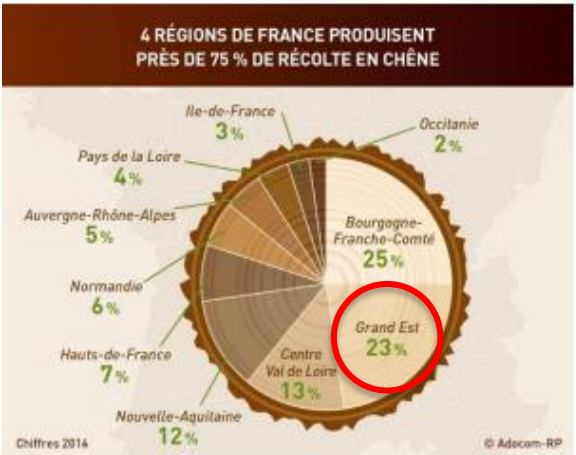
Plan d'action collectif pour répondre aux tensions de la filière chêne en Grand Est



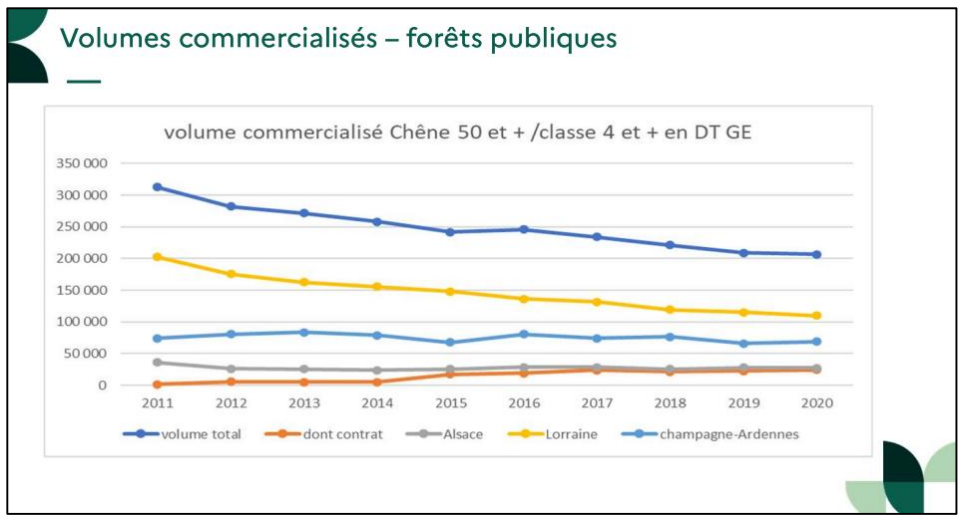
19 avril 2023 – CRFB Grand Est

Eléments de contexte

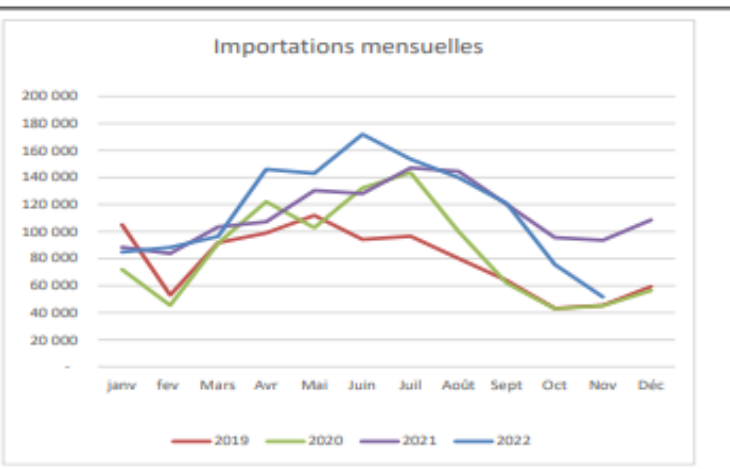
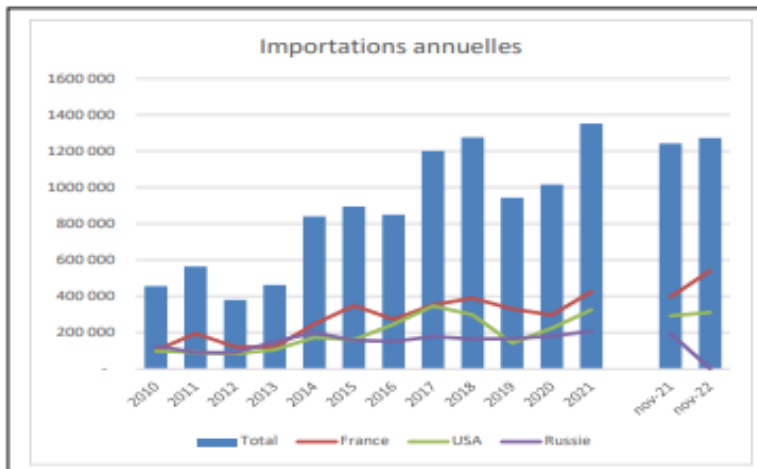
Chêne = 22 % de la forêt française → 635 Mm³
 Chêne = 28% des forêt du Grand Est → 98 Mm³



Une récolte en baisse depuis 10 ans (source ONF)



Des exportations en hausses depuis 10 ans (source ISlbois / French timber)



<https://observatoire.franceboisforet.com/wp-content/uploads/2014/06/ISlbois-n%C2%B0141.pdf>

Situation régionale avril 2022

- 35 contrats en cours en forêt publique
- 38 % des entreprises n'ont pas du tout de contrat dans leurs approvisionnements. Le besoin annuel moyen de ces entreprises est d'environ 6 000 m³.
- Pour 10 % des entreprises, les contrats représentent plus de 50 % de leur approvisionnement

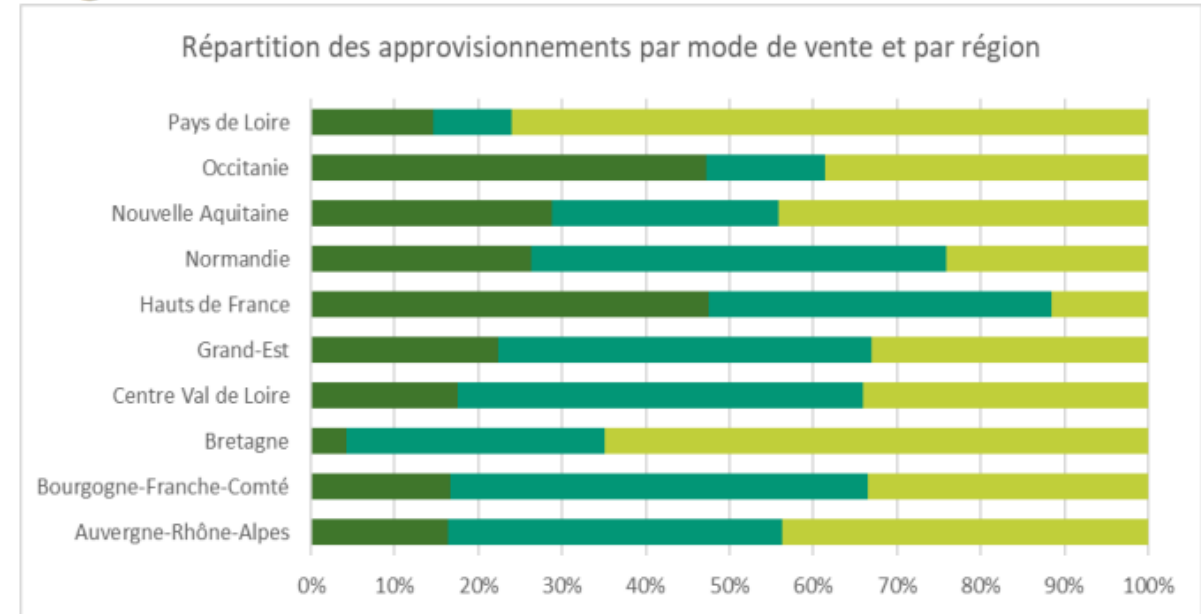
Forêts domaniales

Région	Sur pied	Façonné	Contrat	Total	%pied	%contrat
Lorraine	3 400	24 800	13 100	41 300	8%	32%
Champ. Ard.	11 000	7 100	8 300	26 400	42%	32%
Alsace	300	10 600	700	11 600	3%	6%
Total	14 700	42 500	22 100	79 300	19%	28%

Forêts communales

Région	Sur pied	Façonné	Contrat	Total	%pied	%contrat
Lorraine	25 400	56 100	7 800	89 300	28%	9%
Champ. Ard.	38 300	16 800	3 500	58 600	65%	6%
Alsace	1 000	19 600	500	21 100	5%	2%
Total	64 700	92 500	11 800	169 000	38%	7%

Profil type des approvisionnements par mode de vente et par région



https://www.fnbois.com/wp-content/uploads/2022/05/220511_Accord-Ch%C3%A0ne.pdf

Historique

05-01-2022 : 1^{re} réunion de crise chêne à la demande des acteurs régionaux + élaboration d'un Plan d'actions collectif régional



24-01-2022 : GT régional forêt privée

26-01-2022 : GT régional forêt publique

17-02-2022 : Signature de l'Accord de filière nationale



https://www.fnbois.com/wp-content/uploads/2022/02/2202_Accord_Filie%CC%80reChene.pdf

20-04-2022 : Point d'étape régional à l'initiative de FIBOIS GE – Objectif : élaborer des passerelles entre les 2 démarches

07-07-2022 : Comité de suivi 1a à l'initiative de la DRAAF

19-07-2022 : Comité de suivi 1b à l'initiative de la DRAAF



01-09-2022 : Comité de suivi 2 à l'initiative de la DRAAF

05-10-2022 : Comité de suivi 3 à l'initiative de la DRAAF

Accord national de filière « Chêne »

4 enjeux principaux

- Augmenter la valeur ajoutée produite sur le territoire français,
- Développer la contractualisation entre producteurs et transformateurs,
- Sécuriser les approvisionnements des scieries françaises de chêne,
- Réduire l'export des grumes pour les transformer localement.

2 idées fortes

- Avoir un effet structurant à moyen et long terme par le développement de la contractualisation,
- Permettre d'apporter une réponse de très court terme aux difficultés d'approvisionnements des scieries de chêne en s'appuyant en particulier sur le label UE.

9 signataires



https://franceboisforet.fr/wp-content/uploads/2022/09/accord_chene_FBF-septembre2022-planche.pdf

Le plan d'action régional s'articule autour de 4 grands axes, répartis entre les acteurs régionaux et en phase avec le niveau national :

- Le développement du Label UE
 - ↳ Informer et sensibiliser les propriétaires, expérimenter lors des ventes et au sein des entreprises...
- Le développement des contrats d'approvisionnement
 - ↳ Informer et sensibiliser les propriétaires, renforcer les compétences en forêt publique et structurer la forêt privée
- La meilleure connaissance du marché régional
 - ↳ État de la ressource, capacité de production, besoins...
- L'amélioration des outils de suivi des indices de prix
 - ↳ Fréquence, diffusion...



Plusieurs pistes d'actions complémentaires en cours de développement



→ Action : Droit de préférence en forêt privée

Développement d'un contrat de droit privé comportant des critères non discriminatoires permettant pour un propriétaire forestier de choisir en priorité un acheteur local.

Etude de faisabilité finalisée, contrat type en cours de rédaction, déploiement 2T 2023



→ Action : Contractualisation chêne dans les forêts publiques

Organisation de concertations territoriales par entreprise souhaitant s'engager dans des contrats d'approvisionnement.

Objectif : présenter la démarche de contrat et solliciter l'engagement réciproque entre communes et l'entreprise ciblée.

Action lancée + élargissement au secteur privé via un COPIL communication contrat chêne

Plaquette et spots vidéos à l'attention des propriétaires en programmation cet été

Plusieurs pistes d'actions complémentaires en cours de développement

→ Action : Visites en entreprise

*Organisation de visites d'entreprise utilisatrice de chêne à l'attention des propriétaires locaux
Objectif : initier des temps d'échange entre les propriétaires, gestionnaires et transformateurs*

*Action lancée, 2 réunions organisées (05/05/2022 scierie Monniot, 09/09/2022 NS GERBOIS)
Plusieurs autres en programmation pour 2023*



→ Action : Fonds solidaire de filière

Développement d'un fonds de reboisement et de renouvellement, initié par des transformateurs de chêne, des représentants de la forêt privée, des représentants de la forêt publique, l'interprofession FIBOIS Grand Est, avec le soutien de la Région Grand Est et de la DRAAF GE.

Objectifs : Inciter les propriétaires communaux et privés à privilégier les transformateurs locaux lors des ventes de chêne + Aider ces mêmes propriétaires à réinvestir pour reconstituer une ressource de chêne durable par l'octroi d'une aide financière.

Action lancée, architecture du fonds stabilisée, discussions avec la profession sur le volet financier, modèle de gestion à définir



Fonds Solidaire de Filière

C'est une aide au **renouvellement forestier** et une **incitation à la transformation locale de la ressource.**



Objectif ? 

Inciter les propriétaires communaux et privés à privilégier les transformateurs locaux lors des ventes de chêne en forêt publique ou privée et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par les partenaires dans les accords nationaux et régionaux.



Aider ces mêmes propriétaires à réinvestir pour reconstituer une ressource de chêne durable par l'octroi d'un "bonus" complémentaire aux dispositifs financiers en vigueur.



Personnes éligibles ?

Tous les propriétaires forestiers publics (hors forêt domaniale) et privés individuels ou groupés.



Personnes physiques réalisant une reconstitution en chêne ou des entretiens sur une régénération naturelle de chêne.

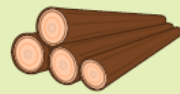


Comment ça marche ?

Forêt communale



Volume commercialisé de plus de **25m³**
en année n-1



Minimum de **35 %** en



contrat d'approvisionnement

Forêt privée



Volume commercialisé de minimum



60 % en valorisation locale

OU **Label UE** OU



contrat d'approvisionnement

Alimente un **compte personnel** en fonction du nombre de m3 valorisés : soit en contrat d'approvisionnement, soit valorisé localement, avec ou sans label UE pour les forêt privées. Les communes ne peuvent valoriser leurs m3 qu'à travers le contrat d'approvisionnement.



Forêts communales
ou privées
**déjà aidées par
d'autres dispositifs**



Ex. : 500 à 1 500 €/ha

→ **Niveau de prime optimisé**
afin d'atteindre environ **80**
% d'aide ou au-delà pour les
peuplements sinistrés,
victimes de crise sanitaire



Maximum de surface de chantier déposable : 10 ha



Forêts communales
ou privées
**non aidées par
d'autres dispositifs**



Ex. : 1 000 à 3 000 €/ha

→ **Prime majorée/doublée**
afin d'atteindre une aide
significativement
attractive



Maximum de surface de chantier déposable : 4 ha

- Zone géographique concernée : Grand Est
- Gestion par un comité opérationnel composé des contributeurs et fondateurs du fonds
- Animation assurée par l'interprofession
- Travaux éligibles : Ces montants s'entendent T.T.C. En cas de travaux réalisés en régie par le propriétaire, le montant éligible est réduit de 50 %.

Essence et itinéraires	Densité minimum de chêne	Aide forfaitaire (TTC) cumulé avec un dispositif existant	Aide forfaitaire (TTC) non éligible à d'autres aides
Plantation de Chêne sessile	700 pl/ha	1 000 €/ha	2 000 €/ha
	900 pl/ha	1 500 €/ha	3 000 €/ha
Plantation de Chêne pédonculé	700 pl/ha	1 000 €/ha	2 000 €/ha
	900 pl/ha	1 500 €/ha	3 000 €/ha
Enrichissement de régénération naturelle	200 à 300 pl/ha	500 €/ha	1 000 €/ha
Dégagement de régénération naturelle	700 pl/ha	500 €/ha	1 000 €/ha
Protection gibier (clôture, gaines, trico, etc.)	700 pl/ha	500 €/ha	1 000 €/ha

31/03/2023

- ➔ 1^{re} réunion de présentation du FSF et d'échange avec les transformateurs
- ➔ Etude juridique pour la gestion du fonds en cours
- ➔ Plan de communication vers les transformateurs en cours d'élaboration, lancement programmé 2^e trimestre 2023
- ➔ Modalités de contribution des transformateurs en cours de définition
- ➔ Recherches de financeurs potentiels



Merci de votre attention

